

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIRGLER Evelyne.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à RASLE-ROCHE Morgan ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE BIANIC Yvon à LE GAOUYAT Samuel ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à PARISCOAT Dominique ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse ; NAUDIN Christian à LE MEAUX Vincent ; PUIILLANDRE Elisabeth à CONNAN Josette ; ROLLAND Paul à PRIGENT Christian.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	61
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>75</b>
Absents	13

DEL2025-01-010

OUVERTURE ANTICIPÉ DE 25 % DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

**Considérant** que suite à une remarque formulée par la préfecture indiquant que la délibération DEL2024-12-295 du 17 décembre 2024 comportait la ligne du chapitre 16 (remboursement du capital d'emprunt) alors qu'elle ne devait pas figurer dans l'ouverture du quart des crédits, il est proposé de reprendre la délibération en supprimant cette donnée ;

**Considérant** que préalablement au vote du BP 2025 à compter du 1er janvier 2025, Guingamp Paimpol Agglomération ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les dépenses d'investissement gérées hors APCP ;

**Considérant** qu'afin de faciliter l'action communautaire jusqu'au vote du BP et de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement, le Conseil d'agglomération peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2024, hors remboursement de la dette ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 dans la limite des montants suivants ;
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2025 lors de son adoption ;
- Annule la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-12-295 du 17 décembre 2024.

Budget	Chapitre	Budgété	25 % crédits
[01] - ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENT. - 05008		83 056,53	20 764,13
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	1 250,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 056,53	19 514,13
[01] - ENERGIES RENOUVELABLES - 05012		76 895,52	19 223,88
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 895,52	19 223,88

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Fanny CHAPPÉ